

*Association agréée pour la Défense de l'Environnement
et de la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est*

ADELP

REUNION ORDINAIRE

15 novembre 2017

Ordre du jour

- **Les problèmes environnementaux liés à l'exploitation du Crassier de Schœneck**
commentaires de Alain Wagner et Gérard Aubertin (invités)
- **Compte-rendu de la réunion Altermondo(TPF)-Riverains du 20/10**
commentaires de Fabienne Garbo
- **Compte-rendu de la réunion du Comité de Suivi des Travaux réalisés par la Française de l'Energie- préfecture de la Moselle le 16/10-**
commentaires de Jacques Lagabrielle
- **Dépôt plaques en fibrociment sans confinement à Hombourg Haut**
commentaires de Frédéric Schmitt
- **Réponse du Sydème de Morsbach (M. Starck) concernant le dépôt de bois , provenant des déchetteries, stocké au niveau du puits de Sainte Fontaine.**
commentaires de JM Bonnetier

**Les problèmes environnementaux liés à l'exploitation
du Crassier de Schœneck**

commentaires de Alain Wagner (invité) et Gérard Aubertin (invité)

Le crassier de Schœneck est un site classé ICPE qui accueille des déchets industriels (laitiers, résidus de fonte...) de l'usine sidérurgique Saarstahl de Völklingen.

*La société Sorepro, filiale de Saarstahl, opère sur le crassier.
Des nuisances sur l'environnement ?*

Des riverains du crassier de Schoeneck pointent du doigt les règles d'exploitation du site, qui ne seraient pas respectées..

les riverains :

- ont constaté des horaires de travail tardifs ,
- ont observés de nouveaux monticules de 15m (merlon phonique ?) en limite du crassier ,
- ont des doutes sur les déchets traités,
- sont inquiets du fait de la dispersion les poussières produites par l'exploitation et des nuisances occasionnées par le concasseur,
- craignent que la limite maximale 262 m de la hauteur ait été franchie, sans autorisation.
- suggèrent de boucher une cuvette qui se trouve sur le crassier en utilisant les 20 000 m³ de laitiers déposés illégalement de façon à rester à 262 m.

Compte-rendu de la réunion du 20/10 Altermondo (TPF)-Riverains

commentaires de Fabienne Garbo

*Dans le soucis d'améliorer son image auprès des riverains ,
TPF a mandaté une agence de communication « Altermondo consulting »
pour échanger et de recueillir leurs doléances.*

*Une réunion a eu lieu le 20 Octobre dernier et différents points ont été
abordés:*

-les relations avec Total P. F.

-le bon voisinage

-la reconversion de la plateforme

- les enjeux autour du développement du territoire

Dans le même registre :

Odeurs persistantes les 27 et 28 septembre sur la plate forme de Carling

Courrier adressé aux inspectrices de l'Environnement de la DREAL ,demandant que ce fait soit évoqué à la prochaine CSS de la plate forme de Carling- Saint Avold..

Réponse reçue →

➤ nous avons pris note de votre demande et nous la transmettrons aux membres du bureau de la CSS.

➤ Après avoir interrogé les différents exploitants sur ces événements, il s'avère que les éléments suivants ont été relevés :

- en semaine 39 la société ARKEMA procédait à des manœuvres d'arrêt de leurs installations d'acide acrylique et d'esters acryliques, ce qui a pu être à l'origine d'émissions d'odeurs selon l'exploitant ;

- en semaines 41 et 42, des manœuvres de redémarrage des installations d'ARKEMA vont débuter. Bien que ces manœuvres fassent l'objet de modes opératoires pour maîtriser notamment les émissions, le risque d'odeurs ne peut être totalement écarté par l'exploitant ;

- les autres établissements n'ont rien relevé ou enregistré de particulier.

➤ ARKEMA nous a transmis le numéro d'appel du poste principal de secours de la plateforme chimique. Ce numéro d'appel permet aux différents exploitants de la plateforme, en cas de plainte des riverains, d'envoyer du personnel qualifié pour déterminer quelles installations ou opérations seraient susceptibles d'émettre des odeurs, d'agir en conséquence et également tenir le plaignant informé.

Chacun des appels est consigné dans un registre spécifique.

**Je vous invite à utiliser et à diffuser ce numéro commun à TPF et ARKEMA :
03 87 91 73 00 ou 0800 413 413 .**

Par ailleurs, je vous invite à signaler tout événement odorant sur le site de recensement des odeurs d'Air-Lorraine, devenue ATMO Grand-Est, sous l'adresse suivante :

<http://www.air-lorraine.org/odeurs/signaler-une-gene?view=form>

Ce site nous permet de recenser l'ensemble des gènes et d'accéder plus facilement aux données météorologiques relevées le jour faisant l'objet du signalement

**Compte-rendu de la deuxième réunion du Comité de Suivi des travaux
réalisés par la Française de l'Energie .
Le 16/10 , à la préfecture de la Moselle,**

commentaires de Jacques Lagabrielle

- A Lachambre, les travaux d'exploration sont terminés depuis le 30 avril ; tests de production, toujours en cours, depuis le 2 juin 2017.
- visite d'inspection de la DREAL le 8 juin 2017.
- Mise en demeure ,du 16 aout 2017, à la FDE pour qu'elle proposent à la faune et à la flore un habitat équivalent à ce qui a été détruit.
- Retard de 55 jours par rapport au programme initial (rupture de la continuité du charbon donc difficultés pour poser les drains latéraux + panne de la foreuse) .
- Rejets de certains déchets (eaux formation, eaux de traitement et de déshydratation des effluents de forage) sont dirigés vers la STEP de Saint-Avoid (convention avec Energis) et d'autres à la STEP du DUF pour le traitement de l'eau pluviale (Eau pluviale du bassin de rétention + eau des fosses septiques).
- Projets: le prochain forage est prévu à Pontpierre

Les questions de l'ADELP

J.M. Bonnetier : Il faut replacer ces forages dans tout le contexte environnemental du bassin houiller qui est soumis à de nombreuses agressions ou contaminations :

- la remontée des eaux d'exhaure qui risque de d'altérer la nappe phréatique,
- des affaissements dus à l'ancienne exploitation minière (Rosbrück).
- de plus, l'activité industrielle intense de Carling entraîne une pollution de l'air, des sols ,ainsi que les milieux aqueux naturels...
- Nous sommes donc très vigilants sur l'extraction du gaz de couche ; nous ne pouvons prendre le risque d'une pollution supplémentaire de l'eau. De plus, en cas de problème, qui dédommage ?

- Il y a aussi l'absence d'analyses physico-chimiques des eaux de pompage ?

Malgré nos demandes, « pas de résultats précis » sur la composition de cette eau qui a été au contact du charbon depuis des millénaires.

- Par ailleurs, qu'est-ce qu'un « gaz propre », un gaz « de haute qualité »... ?
- Nous voulons des garanties de non-atteinte à l'environnement.
- Chacune des parties prenantes associées à ce projet d'exploitation du gaz de charbon doit prendre ses responsabilités : industriel ,l'état (DREAL) et les élus .
- Nous ,associations, portant le regard de la société civile sur cette activité !
- Rosbrück montre le désengagement de l'état.
- C'est ce que nous craignons : qui prendra en charge la rénovation de notre environnement en cas de problèmes ?

Jacques Lagabrielle.

- Question de sémantique (le terme de gaz de charbon n'est pas approprié, partout on parle de *Coal Bed Methane* ; nous sommes les seuls à parler de gaz de charbon ; le grisou c'est du méthane mais la production est tout à fait différente ; le gaz de houille est issu des cokeries ; gaz de charbon est un terme généraliste pas adapté ici.
- Pompe de cavitation ? Réversible ou pas ?
- D'où vient l'eau du charbon ? Pas du charbon lui-même ! Les mineurs étaient couverts de poussière, pas trempés !

Dépôt plaques en fibrociment sans confinement à Hombourg Haut

commentaires de Frédéric Schmitt



Signalement de ce fait à la maire de H.H ,bureau de l'urbanisme

Et réponses qqs jours plus tard

➤La mairie de Hombourg Haut a prévenu le propriétaire qui s'est chargé de véhiculer les plaques amiantées à la décharge adaptée KLV de 57260 Bourgalstroff

Le bordereau de suivi est en mairie !

*Et sans protection adéquate !
Comme le témoigne la photographie*

Réglementation

- Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions de la réglementation
- Ces déchets dangereux, du fait de la toxicité des fibres d'amiante (cancérigène), doivent être évacués dans une déchetterie spécifique par une entreprise compétente en la matière

Dans cette situation , non respect du

- Code du travail
- Transport des matières dangereuses
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code la santé publique

**Réponse du Sydème de Morsbach (M.Starck)
concernant le dépôt de bois provenant des déchetteries,
stocké au niveau du puits de Sainte Fontaine**

commentaires de JM B.

Une montagne de déchets au puits de Sainte Fontaine !!

**C'est du bois compressé sur une hauteur de 10 à 12 m et une longueur de 40 m
Elle est visible de la route qui va de L'Hôpital vers Merlebach !**











Réponse de monsieur Starck directeur du Système:

Le bois provenant des déchetteries est classé en deux catégories A et B selon sa structure et son enrobage :

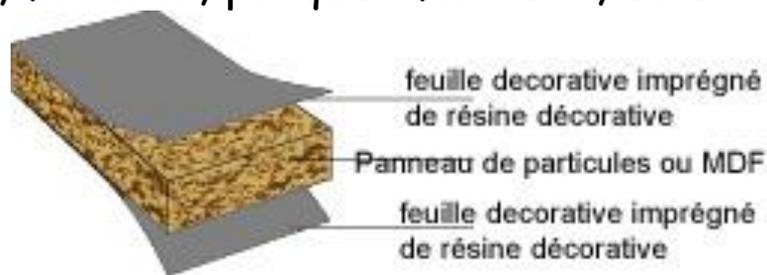
Autorisés :

CLASSE A : Palettes, Caisse, chute de bois brut

CLASSE B : Bois de charpente, meubles vernis

Interdits :

Aggloméré, contreplaqué, mélaminé, formica, parquet flottant, bois traités à cœur, vitre et métaux



Traitement :

Le bois servira à la fabrication de bûchettes pour les chaudières industrielles ou sera transformé en biomasse

Stockage en légère baisse 8000t de sortie et 6000t d'entrée en 2016 !

Augmentation du stock de bois classe B en constante augmentation dans les déchetteries (toujours à la recherche de repreneurs car la filière « dégringole ») de plus elle est concurrencée par le bois classe A .

(situation bien connue de l'administration)

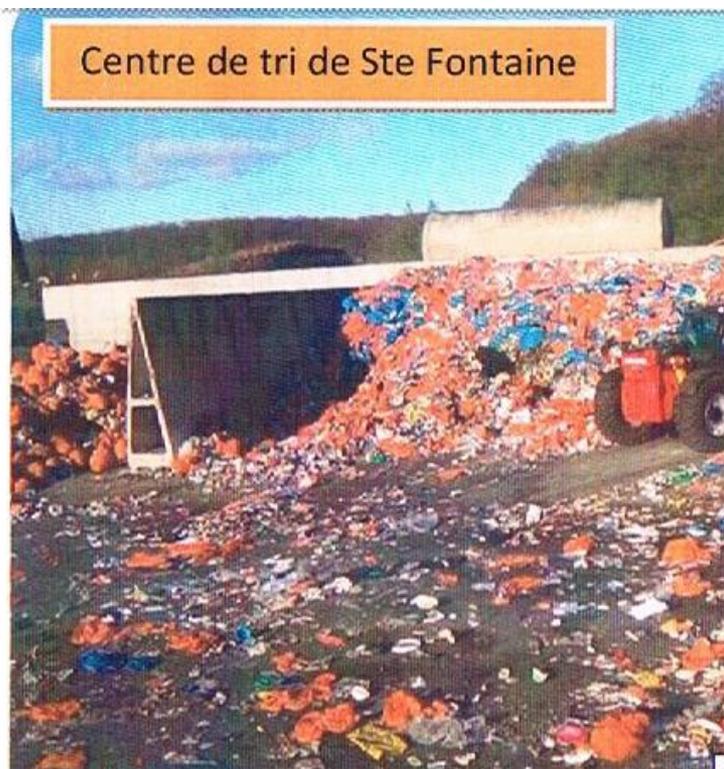
Actions menées :

- mise à jour des tarifs en corrélation avec le marché actuel,
- sensibilisation des intercommunalités pour la mise en place d'une benne « meubles » afin de détourner le tonnage entrant et limiter l'entrée sur le dépôt,
- recherche d'exutoires plus éloignés permettant des évacuations pour réduire le dépôt.

De plus ,on signale de graves dysfonctionnements au dispositif du tri Multiflux de Sainte Fontaine:

➤ **En effets des milliers de sacs "orange", résultats du tri des usagers, en provenance de Ste Fontaine, vont chaque jour à l'incinérateur de VELSEN ou de NEUNKIRCHEN.**

➤ **l'effort de trier (dans le but d'éviter l'incinération) consenti par les usagers est réduit à néant**

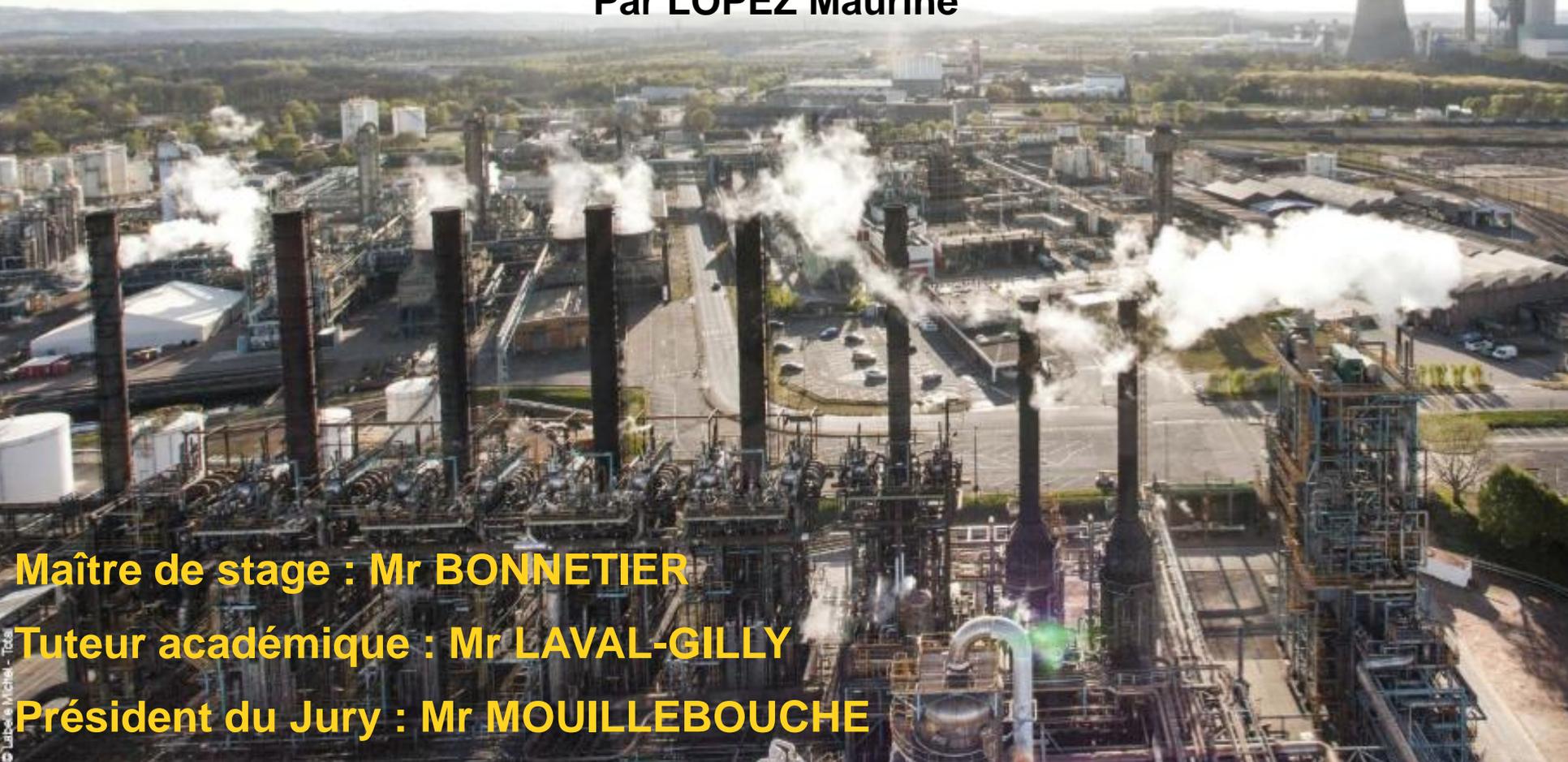


Divers et informations glanées par-ci et par-là !

**Participation au jury de soutenance de mémoire DUT
génie biologique option environnement
28/06/2017**

Pollution de l'air sur le complexe industriel de Carling Impact sur la santé humaine ?

Présenté le 28/06/2017
Par LOPEZ Maurine



Maître de stage : Mr BONNETIER
Tuteur académique : Mr LAVAL-GILLY
Président du Jury : Mr MOUILLEBOUCHE

Sommaire

Introduction

I. Etude bibliographique

- 1) Qu'appelle t'on une pollution de l'air ?
- 2) Les polluants atmosphériques
- 3) L'effet de synergisme

II. Matériel et méthode

- 1) Des capteurs automatiques de mesure de la pollution
- 2) Traitement des données

III. Résultats et discussion

- 1) Résultats obtenus par Air Lorraine et présentés sous forme de fichiers Excel
- 2) Une rose des vents montrant le déplacement de polluants potentiellement dangereux pour la santé en direction d'une population sensible
- 3) Demande de la réalisation d'une étude épidémiologique

Conclusion

FIN